



**HAL**  
open science

## Archives intermédiaires, “archives administratives ”, archives historiques : réflexions d’un archiviste bancaire

Roger Nougaret

### ► To cite this version:

Roger Nougaret. Archives intermédiaires, “archives administratives ”, archives historiques : réflexions d’un archiviste bancaire. La Gazette des Archives , 1995, 170 (1), pp.383-389. 10.3406/gazar.1995.3369 . hal-04436448

**HAL Id: hal-04436448**

**<https://hal.science/hal-04436448>**

Submitted on 3 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Archives intermédiaires, «archives administratives », archives historiques : réflexions d'un archiviste bancaire

Roger Nougaret

---

### Citer ce document / Cite this document :

Nougaret Roger. Archives intermédiaires, «archives administratives », archives historiques : réflexions d'un archiviste bancaire. In: La Gazette des archives, n°170-171, 1995. Entre la gestion et la documentation historique de la recherche. Le pré-archivage en France et à l'étranger : hier, aujourd'hui, demain (journée d'études de l'AAF, 27 janvier 1995) pp. 383-389;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1995.3369>

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1995\\_num\\_170\\_1\\_3369](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1995_num_170_1_3369)

---

Fichier pdf généré le 12/05/2018

## Résumé

La gestion des archives du Crédit lyonnais, comme de celles d'autres grandes banques françaises, sépare hermétiquement les archives dites « administratives » des archives historiques. Les premières mobilisent des compétences purement organisationnelles quand la responsabilité des secondes ancre l'archiviste dans le camp de l'histoire. Ce système amène à s'interroger sur l'efficacité du tableau de gestion pour la détection des archives historiques et sur la pertinence du bordereau de versement comme instrument de recherche au-delà du pré-archivage. La responsabilité de l'archiviste doit fondamentalement demeurer dans la transmission au moindre coût d'un patrimoine documentaire rigoureusement analysé.

## Zusammenfassung

Roger Nougaret, Zwischenarchive, « administrative Archive », historische Archive : Reflektionen eines Bankarchivars.

In der Praxis der Archiwerverwaltung beim Crédit Lyonnais wird — wie dies auch bei anderen französischen Grossbanken der Fall ist — zwischen den sogenannten administrativen und den historischen Archiven unterschieden. Die ersteren erfordern rein organisatorische Kompetenzen, während die Verantwortung für die letzteren den Archivar in der Geschichte verankert. Diese Tatsache veranlasst zu der Überlegung, ob Kassationslisten für die Bewertung archivwürdiger Akten genügen, und auch zu der Frage, ob die existierenden Ablieferungs-verzeichnisse als Findmittel für historisches Archivgut ausreichend sind. Die vom Archivar getragene Verantwortung muss grundsätzlich bewirken, dass das zum Firmenerbe gehörige Schriftgut sowohl ausreichend und fachgerecht verzeichnet sowie kostenoptimiert aufbewahrt wird.

## Abstract

Roger Nougaret, Semi-currents records, " administrative archives ", historical archives : a bank archivist's reflections.

Archives administration at the Crédit Lyonnais, as in the other major French banks, makes a clear distinction between the so called " administrative archives " and historical archives. The first group requires purely organizational expertise, while the second distinctly places the archivist in the field of history. This system leads one to wonder about the efficiency of the records schedule for determining historical archives or on the adequacy of the transfer list as a research instrument past intermediate storage. The responsibility of the archivist must lie fundamentally in the transmission, at minimum cost, of a properly analyzed documentary héritage.

## ARCHIVES INTERMÉDIAIRES, « ARCHIVES ADMINISTRATIVES », ARCHIVES HISTORIQUES : RÉFLEXIONS D'UN ARCHIVISTE BANCAIRE

En acceptant, à la demande de Jean Le Pottier, d'intervenir dans cette journée d'étude, je n'ai pas souhaité exposer un système d'archivage qui aurait valeur d'exemple, encore moins proposer une nouvelle doctrine sur le pré-archivage, puisque je suis chargé des archives historiques d'une banque ; il s'agit plutôt, à partir de l'organisation que j'ai rencontrée dans une grande entreprise et dans laquelle je me suis pragmatiquement inséré, de faire quelques observations sur le couple archives intermédiaires/archives définitives, et de poser des questions à la profession, à la lumière d'une double expérience public/privé. Ces questions s'apparentent un peu à celles que soulevait, lors du colloque de Vincennes en novembre 1994, notre collègue des archives de Reims, Joël Delaine, sans, me semble-t-il, trouver tout l'écho mérité <sup>1</sup>.

Tout d'abord, un mot sur l'organisation des archives du Crédit lyonnais. La banque est une activité de services qui génère depuis toujours une très importante quantité de papier et s'est préoccupée assez tôt de la gestion des archives <sup>2</sup>. Le système d'archivage actuel du Crédit lyonnais distingue les archives « administratives » ou de gestion, des archives historiques. En ce qui concerne les archives administratives, les agences provinciales envoient leurs archives intermédiaires dans des dépôts régionaux. Les services centraux parisiens, les agences parisiennes et quelques régions adressent leurs archives à des centres nationaux situés à Tourcoing, dans une ancienne filature, et à Bayeux, où se trouve un important centre administratif du Crédit lyonnais. Ces centres nationaux délestent à l'occasion les centres régionaux. Tout ceci avec beaucoup de souplesse, puisque certaines filiales ou régions peuvent occasionnellement sous-traiter à des entreprises d'archivage.

1. Joël Delaine, « Entre histoire et administration : le rôle de l'archiviste », dans : *Archives contemporaines et histoire, Journées d'étude de la direction des Archives de France, Vincennes, 28-29 novembre 1994*, Paris, Archives nationales, 1995, p. 18-22.

2. Le Crédit lyonnais a construit de véritables dépôts d'archives, à Paris en 1895 (il subsiste une impasse du Crédit lyonnais près de la rue de l'amiral Mouchez), à Lyon (siège social), dès 1875 ; les premières circulaires de durée de conservation des archives datent de 1894 et les premiers bordereaux de versement (désignés sous ce nom) de 1907 ; les principes d'organisation ont peu varié depuis ; seuls les dépôts se sont déplacés vers des régions à faible coût foncier.

Une cellule centrale d'archives administratives, composée de deux personnes, établit et met à jour les normes d'élimination consignées dans un manuel et vérifie l'ensemble des bordereaux de versement destinés aux centres nationaux, en portant presque exclusivement son attention sur les durées de conservation ; elle établit également la re-facturation interne de l'archivage. Une précision quant aux moyens affectés aux archives administratives : le centre d'archives de Tourcoing gère actuellement (chiffres 1994) 8 500 m<sup>3</sup> d'archives (soit 85 kilomètres linéaires), avec 116 600 boîtes entrées par an (93 500 détruites la même année) et 19 600 recherches (hors dossiers de prêts immobiliers) ; il emploie pour cela 11 personnes. Le centre régional de Villeurbanne, qui emploie 3 personnes, a enregistré en 1994 l'entrée de 25 000 boîtes et a effectué 34 000 recherches (prêts immobiliers compris).

D'autre part, un service d'archives historiques, créé en 1991, a vocation à s'occuper spécifiquement des archives patrimoniales. Ce type d'organisation se retrouve, avec des variantes, dans d'autres établissements financiers : Paribas, Crédit agricole, Société générale. Toutefois, le dispositif du Crédit lyonnais ne s'apparente pas exactement à celui du *records management* : en effet, la responsabilité sur les archives ne s'inspire pas d'un schéma vertical, mais horizontal. Dans l'organisation de type vertical du *records management*, le *manager* s'occupe des archives vivantes et intermédiaires, confiant ensuite les archives définitives ou historiques à un archiviste ou conservateur. Au Crédit lyonnais, les archives à valeur historique sont prises en compte sans considération de leur âge. Elles sont repérées chez les producteurs, font le cas échéant l'objet d'un « tableau de gestion », puis sont versées directement au service des archives historiques où elles suivent ensuite le cycle normal de traitement des documents : classement, inventaire, communication aux services et aux chercheurs<sup>1</sup>. Le responsable des archives historiques doit exercer une veille permanente et visible pour obtenir le versement, ou au moins la non-destruction, des nombreux dossiers ne pouvant être décrits dans les tableaux de gestion<sup>2</sup>.

Les deux services, archives administratives et historiques ; travaillent donc parallèlement, sans dépendre l'un de l'autre, mais en collaborant régulièrement : la cellule des archives administratives coordonne la gestion des bâtiments : elle abrite actuellement les archives historiques ; le responsable des archives historiques a un droit de regard officiel sur les tableaux de gestion et sur les éliminations d'archives administratives, de nombreux documents d'intérêt historique ayant été versés dans les centres d'archives avant la création du

1. La sélection des archives historiques dès la phase des archives vivantes suscite parfois quelques interrogations de collègues archivistes en raison du manque de recul de l'archiviste ; retarder le moment du choix de 10 ans ne me semble pas apporter un confort supplémentaire, les grandes tendances de l'historiographie n'étant pas assez perceptibles sur ce délai ; quant à repousser le moment du choix au delà de 10 ans, cela revient à accumuler et à gérer un stock d'archives beaucoup plus important..., avec les coûts de revient consécutifs.

2. Cette responsabilité de l'archiviste (au sens anglo-saxon du terme) dans l'accroissement des collections est également reconnue par nos confrères italiens ; voir Francesca Pino Pongolini, « Banca commerciale italiana » dans : *The Organization of a Bank archive, lectures held on May 21-22 1992*, European association for banking history, Francfort, Kramer, 1993, p. 41-46.

service. Le destin final des archives commande un traitement et une affectation de moyens, matériels et humains, différents : traitement de masse des archives administratives, conservées dans des bâtiments sommairement équipés, où l'unité de mesure n'est pas le mètre linéaire mais le mètre cube, décrites dans des bordereaux de versement non revus, traitées par un personnel peu qualifié, sauf lorsqu'il est en position de responsabilité ; c'est l'unique moyen d'avoir des prix concurrençant ceux de la sous-traitance. Du côté des archives historiques, le conditionnement est plus soigné, les bâtiments aussi (il ne s'agit toutefois ici que d'un projet) ; des instruments de recherche (répertoires de versement) élaborés par un personnel formé à l'indexation remplacent les bordereaux de versement.

A partir de cette expérience, je voudrais faire deux séries d'observations. La première série porte sur la place de l'archiviste dans l'entreprise, sans perdre de vue notre sujet d'étude.

Quand il s'agit d'archives administratives, de pré-archivage, d'organisation, de *records management*, l'entreprise ne reconnaît pas véritablement le rôle de l'archiviste<sup>1</sup>, tel que nous l'entendons dans cette enceinte, c'est-à-dire d'un professionnel de formation supérieure et historienne, apte à traiter les documents pendant tout leur cycle de vie. C'est généralement le cas dans la banque. Pour le traitement des archives administratives au sens indiqué plus haut, on a recours à du personnel issu de l'entreprise, doté généralement de qualités d'organisation, mais non formé spécifiquement. Lorsqu'une aide extérieure est nécessaire, on sollicite plutôt des consultants et cabinets d'organisation. La même démarche prévaut en matière de formation. La Société générale offre actuellement un exemple à grande échelle de cette conception : pour réussir dans les meilleures conditions l'organisation des archives dans le cadre d'un transfert de siège central, on a fait appel à un « organisateur »<sup>2</sup>. Détail lourd de sens : le mot archives a été banni de toutes les procédures écrites pour être remplacé par celui de documents.

Lorsque l'entreprise reconnaît le métier d'archiviste, c'est à l'extérieur d'elle-même. La banque Indosuez explique sa décision de sous-traiter la gestion de ses archives intermédiaires par la volonté de se « recentrer sur ses métiers de base »<sup>3</sup>. Notons au passage que la gestion des archives historiques ne peut être sous-traitée, sauf abandon au bénéfice d'une institution publique. Le Crédit lyonnais a réalisé récemment un répertoire de ses métiers : le mot d'archiviste, dans le sens de responsable des archives intermédiaires, n'apparaît pas. Il faut probablement chercher ce métier sous l'appellation de « chargé ou responsable de travaux administratifs ». En revanche, le métier de « responsable des archives historiques » est inscrit, car reconnu comme spécifique.

1. Rappelons que dans les sociétés d'archivage et dans beaucoup d'entreprises, le terme archiviste désigne un magasinier.

2. Intervention de M. Christian Tarron, organisateur à la Société générale, aux journées organisées par les « Rencontres d'affaires » sur le thème « Archivage : optimiser le traitement de vos archives », Paris, Hôtel Nikko, 29 juin 1994.

3. Intervention de M. Yves Sithavaja, responsable du service Archives à la banque Indosuez, *ibidem*.

Ceux qui trouveraient ce tableau trop pessimiste pourraient légitimement évoquer, dans la banque, l'exemple de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, et plus généralement dans le monde de l'entreprise, Saint-Gobain, Total, Électricité de France, la Régie autonome de transports parisiens ou Aéroports de Paris (que les quelques autres veillent bien m'excuser de ne pas les citer), qui montrent des archivistes parfaitement insérés dans leur entreprise et gérant suivant la tradition archivistique française. J'estime toutefois que, vingt ans après les débuts de l'expérience phare de Saint-Gobain, notre cohorte archivistique n'est certes pas l'arbre, mais le petit bosquet qui cache le désert.

Ma deuxième série de remarques tient au traitement même des documents, je parle évidemment des archives contemporaines. Vous l'avez probablement senti, je suis favorable à un ancrage clair de notre profession dans le camp de l'histoire. Il me semble que nos pratiques et les outils que nous utilisons, ou dont l'usage est officiel, sont très marqués par le souci de gestion, au point que l'on peut se demander si le fait de ne plus manier que des bordereaux de versement et des tableaux de gestion ne nous transforme pas en super-magasiniers ou chefs de dépôts. Je souhaiterais donc faire un sort au bordereau et à son compère, le tableau de gestion, que l'on a trop vite sacralisés dans notre métier. Vous m'excuserez par avance de grossir un peu le trait.

En ce qui concerne les tableaux de gestion, s'il est légitime qu'une partie de la profession réclame de ses structures centrales des instruments de travail simplifiant la tâche et harmonisant la composition du matériau historique à disposition des historiens sur le territoire national, n'imaginons pas que ce seul instrument suffira. Que deviendraient d'ailleurs les servitudes et grandeurs d'un métier consistant à appliquer mécaniquement des schémas élaborés au niveau central ?

Je crois aussi que ces filets à grosses mailles que sont les tableaux de gestion servent surtout à attraper du gros poisson, en grand nombre. Sur ce terrain-là, l'information récupérée sera de plus en plus concurrencée par des sources de seconde main, presse spécialisée de qualité et littérature grise. Un des effets pervers du tableau de gestion réside dans l'inflation du matériau historique provoqué par un quadrillage extensif de la production documentaire. Nous devenons tellement efficaces que nous remplissons bien vite nos dépôts de séries documentaires que, faute de moyens, nous ne pouvons décrire que par des répertoires numériques et que, faute de temps, les historiens délaissent souvent (c'est du moins une constatation que je fais pour l'histoire économique). Le nouveau régime de thèse et d'habilitation à la direction de recherche donne moins de temps aux universitaires pour mener leurs dépouillements.

Poursuivant ma métaphore halieutique, je serais assez adepte de la pêche à la mouche, estimant que nous devons tout autant savoir nous rendre disponibles pour récupérer ou surveiller les archives des organes de direction, de telle structure *ad hoc*, de tel cabinet ou de tel chargé de mission : organisées de manière peu bureaucratique, travaillant souvent dans un climat de discrétion, ces unités se prêtent mal au travail d'enquête nécessaire pour la réalisation d'un tableau de gestion. Quelle que soit la perfection de notre organisation, les caves,

et autres lieux devenus incongrus pour l'archivage, garantes plus que l'archiviste du secret immédiat, réserveront encore de bonnes surprises. Il faut (malheureusement ?) constater que la qualité et la permanence des contacts ainsi que l'estampille historique d'un service d'archives font au moins autant pour l'accroissement qualitatif de nos fonds que des circulaires ou des tableaux de gestion.

Pratiquement enfin, l'administration et, en tous cas, l'entreprise sont des mondes de plus en plus mouvants, ce qui exige une grande réactivité pour l'adaptation des tableaux de gestion ; une discipline aussi balisée et traditionnelle que la comptabilité, qui nous avait habitués à des séries homogènes de documents faciles à emprisonner dans nos tableaux, produit aujourd'hui, grâce au perfectionnement constant des méthodes comptables et aux raffinements du contrôle de gestion, des états dont la forme et l'appellation sont sans cesse renouvelés. Finalement, je veux bien trouver à ces tableaux une utilité thérapeutique à travers l'impression rassurante qu'ils nous donnent d'être des gestionnaires et de contrôler la masse documentaire qui nous entoure <sup>1</sup>.

A propos du bordereau de versement, et malgré son appellation officielle « d'instrument de recherche définitif à vocation multiple » <sup>2</sup>, il me semble qu'il doit rester un instrument de pré-archivage et non d'archives historiques. Sauf cas très particulier, un service versant ne peut être considéré comme un rédacteur d'inventaire : formulaire de transfert de la responsabilité administrative du versement du service versant vers le service d'archives, le bordereau est malheureusement devenu, au fil du temps, un formulaire de transfert de la responsabilité scientifique de l'inventaire du service d'archives vers le service versant.

Pour conclure et sans remettre en cause une doctrine qui a fait ses preuves, je crois nécessaire de :

- rééquilibrer notre action, nos moyens, notre énergie au profit de ce à quoi nous croyons, la transmission d'un patrimoine documentaire et des moyens d'y accéder, en étant attentifs aux coûts de revient. Toute collectivité, toute institution, toute entreprise ne peut ou ne pourra échapper à ses problèmes de coûts : réfléchissons aux problèmes de sous-traitance, apprenons à travailler avec les sociétés prestataires de services, faisons les choix avant qu'ils ne se fassent sans nous. Cette réflexion ne peut s'opérer que dans le cadre d'un maintien, voire d'une régression des coûts, tant la compression des frais généraux semble évidente sur le long terme, depuis de nombreuses années dans les entreprises, de plus en plus fréquemment au niveau de l'Etat et des collectivités locales.

---

1. Même si nous nous interrogeons plus qu'à notre tour sur notre utilité sociale (à quoi servent les archives ?), nous ne serions pas la seule et première profession à se rassurer davantage par la contemplation des moyens que nous mettons en place que par la place accordée à l'utilisateur final (je construis, donc je suis).

2. Direction des Archives de France, *La Pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 273.



- ne pas laisser nos méthodes de traitement des archives intermédiaires « contaminer » le traitement des archives historiques, et vice-versa. Souscrivant à l'idée de notre collègue Xavier de la Selle de « dépasser l'archivistique de gestion pour aller vers une archivistique historique », j'estime que nous devons aller vers une archivistique de la qualité : concentrons nos efforts sur le traitement d'un faible volume d'archives à haute densité d'informations, traitons les autres documents de manière industrielle <sup>1</sup>. Nous répondrons ainsi à deux exigences émanant à la fois de nos bailleurs de fonds et de la recherche moderne : mise à disposition rapide de documents, volume contrôlé d'archives <sup>2</sup>.

Roger NOUGARET,

Archives historiques du Crédit lyonnais.

Roger NOUGARET, *Archives intermédiaires, « archives administratives », archives historiques : réflexion d'un archiviste bancaire.*

La gestion des archives du Crédit lyonnais, comme de celles d'autres grandes banques françaises, sépare hermétiquement les archives dites « administratives » des archives historiques. Les premières mobilisent des compétences purement organisationnelles quand la responsabilité des secondes ancre l'archiviste dans le camp de l'histoire. Ce système amène à s'interroger sur l'efficacité du tableau de gestion pour la détection des archives historiques et sur la pertinence du bordereau de versement comme instrument de recherche au-delà du pré-archivage. La responsabilité de l'archiviste doit fondamentalement demeurer dans la transmission au moindre coût d'un patrimoine documentaire rigoureusement analysé.

Roger NOUGARET, *Semi-currents records, "administrative archives", historical archives: a bank archivist's reflections.*

Archives administration at the Crédit Lyonnais, as in the other major French banks, makes a clear distinction between the so called "administrative archives" and historical archives. The first group requires purely organizational expertise, while the second distinctly places the archivist in the field of history. This system leads one to wonder about the efficiency of the records schedule for determining historical archives or on the adequacy of the transfer list as a research instrument past intermediate storage. The responsibility of the archivist must lie fundamentally in the transmission, at minimum cost, of a properly analyzed documentary heritage.

1. Xavier de La Selle, « Quels instruments de recherche en série W pour les historiens ? Quelques pistes concrètes... », dans : *Archives contemporaines et histoire, ouvrage cité.*

2. Dans un article resté célèbre, Bertrand Joly avait déjà, avec sa plume talentueuse, attiré l'attention de la communauté archivistique sur les dérives du traitement des archives contemporaines : « Les archives contemporaines ont-elles un avenir ? » *La Gazette des archives*, n° 134-135, (1986), p.185-193 ; une des réponses à ce constat pessimiste me paraît résider dans l'identification claire de ce qui relève d'une part de l'histoire, d'autre part de la gestion.

Roger NOUGARET, *Zwischenarchive*, « administrative Archive », historische Archive : Reflektionen eines Bankarchivars.

In der Praxis der Archivverwaltung beim Crédit Lyonnais wird — wie dies auch bei anderen französischen Grossbanken der Fall ist — zwischen den sogenannten administrativen und den historischen Archiven unterschieden. Die ersteren erfordern rein organisatorische Kompetenzen, während die Verantwortung für die letzteren den Archivar in der Geschichte verankert. Diese Tatsache veranlasst zu der Überlegung, ob Kassationslisten für die Bewertung archivwürdiger Akten genügen, und auch zu der Frage, ob die existierenden Ablieferungsverzeichnisse als Findmittel für historisches Archivgut ausreichend sind. Die vom Archivar getragene Verantwortung muss grundsätzlich bewirken, dass das zum Firmenerbe gehörige Schriftgut sowohl ausreichend und fachgerecht verzeichnet sowie kostenoptimiert aufbewahrt wird.